L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 1er DECEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne (service postal français) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 déc
LA NORMANDIE, de Kerabiles, samedi, 17 déc

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ..... $95 et $100
Deuxième classe $60
Billets allez et retour à prix réduits.
Entrepont $25, avec ameublement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour tret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 6 décembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS, Capt. Halsey.
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Quittera les mercredis à 7 A. M.
Quittera les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix $1 00
Excursion $1 50
Pour quelques les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Gaiot
W. G. COYLE, Agent.
18 oct.— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

Voyage le plus rapide qui se puisse faire de la Nlle Orléans & Washington et New-York.
Elégants wagons Mann-Boudoir et wagons-restaurants.
La ligne la plus courte et la plus rapide jusqu'à Meridian St-Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les autres localités dans le Nord et dans l'Est.
24 1/2 heures seulement de la Nlle Orléans à Cincinnati : 27 heures seulement jusqu'à St. Louis.
POUR LE NORD.

	No 2 Limited.	No 6 Local.
Dép. Nlle Orléans	5.00 p. m.	9.00 a. m.
Arr. Meridian	10.20 p. m.	3.30 p. m.
Arr. St. Louis	6.00 p. m.	
Arr. Cincinnati	10.40 a. m.	8.12 a. m.
Arr. Birmingham	3.20 a. m.	10.40 a. m.
Arr. Atlanta	5.25 a. m.	1.25 p. m.
Arr. Chattanooga	8.30 a. m.	6.00 p. m.
Arr. Junction City	2.50 p. m.	2.23 a. m.
Dép. Lexington	4.15 p. m.	8.45 a. m.
Arr. Cincinnati	6.40 p. m.	6.40 a. m.

POUR LE SUD.

	No 1 Limited.	No 5 Local.
Dép. Nlle Orléans	7.55 a. m.	9.00 p. m.
Dép. Lexington	10.18 a. m.	11.59 p. m.
Dép. Junction City	11.25 a. m.	1.20 a. m.
Dép. Chattanooga	6.00 p. m.	9.15 a. m.
Dép. Atlanta	9.00 p. m.	1.25 p. m.
Dép. Birmingham	11.14 p. m.	4.30 p. m.
Dép. Meridian	12.18 a. m.	6.30 p. m.
Dép. St. Louis	7.00 a. m.	
Arr. Cincinnati	4.10 a. m.	8.00 a. m.
Arr. Nlle Orléans	9.30 a. m.	3.30 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
34 rue St Charles
4 août au 1 juin 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY,
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9.00 A. M.	No 2	5.00 P. M.
No 3	6.20 P. M.	No 4	7.00 A. M.
No 5	10.00 A. M.	No 6	3.45 P. M.

Les trains marqués du chiffre impair font service quotidiennement entre la Nlle Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 font les jours entre la Nlle Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 font des Chars Dortoir Pullman entre la Nlle Orléans et Lonoke.
Des correspondances de trains se font à Harrison avec le Nashville R. R. ; à Vicksburg avec le N. O. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley, Illinois Central, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.
Tous les trains arrêtent à Kenner.
E. N. SALOMON, Agent Général.
F. W. HOW, G. P. & P. A.
B. DE VOLL, Agent Commercial.

Bureau du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & Pa. Co.

Départs.	Arrivée à la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express	Express	Atlantic Express
7.15 am	daily.	6.10 pm

Sans Arrivée Ex. New Orleans, Ex. 2.20 pm | express, daily. 8.05 am
Trains entre New Orleans et San Francisco : Southern Atlantic and Pacific Express. Pullman Cars de la Nlle-Orléans, Galveston et San Antonio et New Orleans Ex.
Trains de Houston avec tous les chemins de fer. Billets à vendre et places dans les chars réservés à retenir tous les jours au bureau.
A. M. ROBINSON, Gen'l Manager.
G. W. BRIENEN, Traffic Manager.
J. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months, 75 cents.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Ville de la Nlle-Orléans. }

QU'AUJOURD'HUI deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept, devant moi : Anatole Anthony Kerr, notaire de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins et agents soussignés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, chacune pour soi et ses représentant, à constituer une corporation dont l'objet, fonds sociaux, règlements nécessaires, est détaillé ci-après :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY" et aura pour siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les soussignataires seront désignés au précédent du Conseil de Directions, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sera la seule et dûment existante pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date ; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire ; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard ; à établir les réglements nécessaires à son administration, ces réglements pouvant être modifiés à volonté ; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles ; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante : Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000) ; ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censées abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation seront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur ses actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation, sa la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions ; mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant élection. Une majorité des votes donnés comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction aussi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant ; et à sa première réunion choisira de son sein un président, un vice-président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et détitra les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes ; et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, un ayant les qualités voulues. Le Vice-Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence du président ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice-Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance aurait été faite dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements additions ou modifications à cet acte ; de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital ; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin qu'au troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frédéric D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice-président, son secrétaire, son trésorier et désignera tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera affichée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée mensuelle pour l'élection des directeurs, lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur ; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation ; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui pourront être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant, avec bonne et solvable sécurité, et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires ; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci-dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque réunion des actionnaires du Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les affaires de la dite corporation, et un personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont désignés ci-après et opposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précédés, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas deLassus et Lloyd Peney, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé :)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumacker,	Maurice J. Hart,
John Behrend	Fred. D. Becker,
Henry Forschler,	Emile L. Kiefer,
M. Rehnade,	Lillian Dorn,
U. Rambert,	P. Lebeau,
K. Hurstel,	Jos. D. Dugas,
R. G. Abramovich,	N. Fischer,
R. G. Holzer,	Louis H. Ferret,
R. C. Stockton,	J. H. Tissot,
Approv F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
R. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins :
Chas. de Lassus, R. C. Stockton.
Lloyd Peney,

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, liv. 2553, folio—.
GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Kerr, notaire public dûment et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précédent est une copie conforme et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.
ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $28,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1.427.290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WORSTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12sov.'86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 32 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui a été terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12
" " de rivières	2,399 55
" " maritimes	3,427 90
	$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885	29,613 70
	$136,146 27

A déduire :

Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,202 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Bureck, Corps du patrouille, etc., mêtre accompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42

Réservé pour pertes non réglées $3,431 06
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886 ..... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici 15,315 81
Réservé pour primes non acquises de 1886 ..... 22,950 82
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29
Billets à ordre	5,336 54
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39,465 89
Meubles de bureau	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non réglées	3,431 06
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	122,848 85
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
E. H. BENNEES, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
H. M. FAUCHEUX, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
E. H. BENNEES, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. SIERROREST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELSERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jon—1 mois

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prytan

L'ECOLE de Français et d'Anglais comprenant tous les hauts et bas branches d'enseignement et confiée à des professeurs expérimentés.

Un cours de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrement tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DITE—
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1886.

Recapitulation.

Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivières	1,266 66	
Primes sur mer	790 65	$127,355 90
A déduire :		
Réassurances	1,926 01	
Réfactions et commissions	26,962 99	27,979 99
		$99,376 91

A déduire :

Pertes payées sur les incendies	53,268 79	
Pertes payées sur les rivières	739 17	
Réserve pour pertes non réglées et non réclamées	21,325 12	
Balance à compte des profits et pertes	468 06	75,816 12
		$23,560 79
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		6,190 4
		$ 27,551 23

A déduire :

Taxes		$ 2,500 00
Réassurances		21,776 81
Primes remboursées		2,500 00
Réfaction		21,422 52
Commission		3,196 79
Balance		$ 5,776 45

Réserve :

Primes non acquises	$ 5,776 45
Capital	$161,360 00
Réserve, comme il est dit plus haut pour les pertes	21,325 12
Pour les risques non expirés	5,776 45
	$188,258 60—$188,258 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
A. LEMEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 128 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES :

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivières	5,892 53	
Sur risques de mer	2,443 74	
		$109,686 02
Ajoutez : primes non acquises de 1885		32,367 06
		$141,953 08

A déduire :

Primes réassurées, non-valées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,1
		$106,776 97

Pertes, etc., payées durant la même période :

Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	3,092 76	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauveteurs, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, primes sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736,24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$3,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	26,762 49
Actions de banques et autres	36,664 79
Meubles et installation de bureau	2,370 35
Billets garantis par nantissements	3,818 49
Billets garantis par hypothèques	9,606 06
Billets à recevoir	3,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGHT, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour savie 1887.
J. BEND Cl. Notaire.

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :		
Sur risques de feu	$229,184 35	
Sur risques de marine	10,142 18	
Sur risques de rivière	5,896 66	
	$245,023 19	
A ajouter, primes non acquises de 1885	136,280 00	
Primes totales	$381,303 19	
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19,176 90	
Revenus	$400,780 09	
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,57188	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,705 55	
Taxes et licences	2,2[illegible]	
Dépenses de bureau et agences, salaires, bureau des assurances, loyer, sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 54	
Balance	1,198 03	$101,896 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Nouvelle-Orléans	3,619 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,343 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,494 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,698 35
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public 7 janvier 1887.
CEAS O AUDRY, Notaire

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 130 rue Gravier.

Conformément à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	26,061 04	
	$523,020 93	
A ajouter : Primes non acquises en 1885	104,534 14	$627,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		19,903 00
		$646,458 16

A déduire :

Pertes payées sur les risques d'incendie	$341,492 00	
Pertes payées sur les risques de mer	39,195 14	
Pertes payées sur les risques de rivière	3,798 41	
	$384,485 61	
Taxes	6,000 25	
Réassurances	21,776 81	
Primes remboursées	9,737 62	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, salaires, licence moins l'intérêt	9,125 19	147,966 80
		$96,526 27

Réserves pour primes non payées en 1886 ..... $60,536 55
Intérêt sur cent intérêt sur le capital payé 25,000 00
Réserve pour pertes non ajustées 7,600 44
Surplus ..... 3,389 28 — 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 43,701 48
Bons des Etats-Unis valeur de marché	33,831 26
Bons consolidés de la ville courant de marché	139,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	75,391 56
Propriétés foncières	27,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,900 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,798 90
Primes en voie de collection	24,149 66
Meubles de bureau	1,600 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	50,000 00
Réserve pour primes non acquises de 1885	60,536 55
Intérêt payé sur cent intérêt sur le capital payé	25,000 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital de janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Etant dûment assermenté pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de 6 0/0 pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.
DIRECTEURS, CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK BODER,
THEO. HERCKSON,	J. R. RENGSTORFF,
F. M. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS BUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. KIUKE,
J. FERRER,	F. RICKERT Jr.,
H. R. GOEGREVE,	WM. R. SCHMIDT
A. ATMAN,	H. SCHULER,
LOUIS KRIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN EHLSON,	HY. WELLMANN.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 30 novembre 1887.

COMPTOIRS D'ESCOMPTES (CLEARING HOUSES) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Banques.	Stock Exchange.
Jusqu'ici cette semaine	$7,903,296 00	$716,296 00
Mêmes jours de la semaine dernière	8,480,024 00	729,806 00

MONNAIE ETRANGERE.

Banque nationale ..... 74@74½
Pièces de 5 francs ..... 90@ —
Pièces de 20 francs ..... 3.85@3.90
Pièces de 10 thalers ..... 4.80@4.90
Doublons espagnols 15.40
Doublons patriotes 15.25
Doublons mexicains 15.40
Pièces de 20 pesos mexicains ..... —@ 19.40
Or de l'Amérique du Sud ..... 80c par ozs
Souverains anglais ..... 4.75 par ozs
Or de la Californie ..... 75@80c par ozs
Grand'argent, pièce légère ..... 90@ 97
Demi-dollars ..... A1..... —@3 —
Pièces de dollars ..... 5 @6 0/0 escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans : L'argent est en bonne demande et abondant et les prêts sont stables.
Prêts sur demande : aux banques 6 à 7 pour cent ; aux banques, 6 à 7 pour cent.
Les taux d'escompte par un sont comme suit :
Papier de commerce exceptionnel ..... 7 pour cent
A1..... —@8 —
Prêts sur garanties collatérales ..... 6@7 —
Hypothèques A1 ..... 7@8 —

New York—Taux de l'argent, 6 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, escompte 10 0/0, argent en Angleterre 4 3/4 0/0. 4's, 129¾.
Paris—Rentes, 81.85.

MARCHE DES CHANGES.

Banques	94¼
Sterling et cent calme.	
Commercial de novembre A1	479¼@480
Commercial de banque	482
Sterling longs.	
Sterling courts. Cent calmes.	
Change de commerce	5.27½
Change de banque	5.32½
Sterling longs	

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Taxes de commerce $1 50 d'escompte.
Taxes de Banques ..... —
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A M.

10 actions de N O Gas Light Co	74¼
10 " de " de	74
10 actions de Waterworks Co	67
10 actions de Louisiana Ice Man'g Co	91½
$6,000 Louisiane 4's	

Appel de 2 P. M.

5 actions de la banque du Commerce	150
$2,000 Louisiane 4's	91¾
$10,000 " " [B December]	92¼
5,000 " " [B December]	92¼
2,000 Bons à prime	123¾

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur.	Offre.	Demande.
Bank of Commerce	100	10	10½
Canal & Banking Co	100	—	142½
Citizens'	100	74	75
Germania National	100	148½	154
Hibernia Savings	100	150	—